



W A R C Q

ARRÊTÉ N° 38 - 2022

Arrêté de circulation Boulevard Lucien Pierquin

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la circulation et du stationnement de Madame le Maire,

Vu l'article R. 225 du Code de la Route,

Vu la demande du 16 février 2022 formulée par la Société PONCIN, 16 Route d'Aiglemont, 08700 LA GRANDVILLE, dans le cadre de travaux de terrassement pour la pose de câbles ERDF, Boulevard Lucien Pierquin, Route Départementale n° 8043,

Considérant que pour les besoins de ces travaux, un empiètement sur chaussée et trottoir est nécessaire,

ARRÊTE

Article 1 : Les restrictions de circulation et de stationnement, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ, énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Du jeudi 24 février 2022 à 8h00 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Un empiètement sur chaussée sera mis en place côté impair, entre les n° 1 et 3 Boulevard Lucien Pierquin, sur la RD 8043, pour permettre le bon déroulement des travaux de terrassement.

Article 3 : Le stationnement sera également interdit sur la section affectée par les travaux, hormis pour les engins dédiés au chantier.

Article 4 : Les panneaux de signalisation réglementaires matérialisant cette réglementation seront placés aux extrémités des sections affectées par l'entreprise.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- *Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,*
- *Monsieur l'agent de Police Municipale*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental des Ardennes.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 17 février 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.